



Le cinq de novembre de lan mil sept cent soixante sept  
 est née et le meme jours fut baptisé par moi pretre  
 soussigné jacque françois joseph denecre fils legitime  
 de nicolas joseph jours vivant de ses biens et de marie  
 jacqueline Ribital Le parain a été jacque françois  
 joseph denecre oncle paternel au baptisé et la  
 maraine a été marie jacqueline josephe mayo  
 jeune fille demurant à hequerde lesquels ayant  
 declarés écrire ont signés avec moi le present acte  
 le meme jours mois et an que dessus tous deux  
 interpellés L : A Denielle pretre  
 jacques françois josephe denekre  
 marie jacquillien joseph mayo  
 nicolas joseph Denekre